

25 novembre 2020

## Six mois de prison pour plusieurs faits de violences, dont un à l'encontre d'un sapeur-pompier

Mardi 24 novembre, un homme de 42 ans comparait devant le tribunal judiciaire de Nantes pour différents faits de violences, notamment un à l'encontre d'un sapeur-pompier. Il est également accusé de violences conjugales et port sans motif légitime d'une arme de catégorie D. Il a été condamné à six mois de prison dont trois avec sursis probatoire de deux ans, comportant des obligations de soin et de formation.

En juillet 2019, un sapeur-pompier du Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique (SDIS 44) a été agressé par un homme à qui il venait porter secours à son domicile de Nantes. Alors qu'il présentait des douleurs thoraciques, le prévenu a été pris en charge par une équipe de secours. Lors de cet examen médical, l'homme alcoolisé au moment des faits a tenté de porter deux coups de poing à un sapeur-pompier.

La procureure a rappelé dans ses réquisitions que « *la mission première des sapeurs-pompiers est d'assurer le secours de leurs concitoyens et non de se prendre un poing dans la figure* ». Le président du tribunal a rassemblé le traitement d'affaires similaires commises à quelques jours d'intervalle en un seul jugement. Pour l'ensemble des faits, le coupable a été condamné ce mardi 24 novembre à une peine de six mois d'emprisonnement dont trois avec sursis probatoire de deux ans, comportant des obligations de soin et de formation. Il devra également indemniser le SDIS 44 en l'intégralité de sa demande.

Les élus du conseil d'administration ainsi que la direction du SDIS 44 soutiennent leur personnel face à ces actes intolérables qu'ils condamnent fermement.